

R.A. EXPANSION

Société par Actions Simplifiée au capital de 8000 Euros

Siège social : 5 et 17 Rue De Corbusson - ZA Le Châtelier II
53940 SAINT BERTHEVIN

389148792 R.C.S. LAVAL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Je soussignée,

Monsieur Rémy ADRION, Président de la société R.A. EXPANSION,

Prends les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **NOMINATION D'UN(E) DIRECTEUR GÉNÉRAL,**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS.**

Monsieur Rémy ADRION, Présidente de la société, nomme en qualité de **Directeur Général**, avec effet rétroactif au **1^{er} Janvier 2026** :

- **Monsieur Pierre SULTAN**
né(e) le 2 Juillet 1993 à HARARE (99)
demeurant à 2 Rue Du Grand Four - 35690 ACIGNE

Conformément à l'article **19** des statuts, **Monsieur Pierre SULTAN** sera investi, sauf disposition contraire inopposable aux tiers, des mêmes pouvoirs que la Présidente, à savoir :

- il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social ;
- il sera autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait ou d'une copie des délibérations de la présente assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce ou du service informatique mentionné à l'article R. 123-30-14 du code de commerce et accessible à l'adresse formalites.entreprises.gouv.fr.

Monsieur Rémy ADRION, Présidente de la société, décide également de :

- Convenir expressément et requérir du rédacteur des présentes que le présent acte soit signé par voie de signature électronique via l'application logicielle « Yousign », en application des articles 1366 et suivants du Code Civil ;

- Se dispenser et dispenser le rédacteur des présentes d'établir, le cas échéant, un exemplaire original du présent acte par signataire, par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1375 du Code Civil.

En conséquence de quoi, il est reconnu et pleinement accepté par la soussignée que :

- L'existence, l'origine, la réception, la consistance et l'intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à l'égard du signataire par la transmission électronique de celui-ci à ce dernier ;
- Le présent acte entrera en vigueur à la date de signature du signataire.

Le présent procès-verbal a été signé par Rémy ADRION, en sa qualité de Présidente de la société **R.A. EXPANSION**.

LA PRESIDENTE	SIGNATURE
Monsieur Rémy ADRION PRESIDENT	Date :